

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1731

Artikel: La peur du minaret cache une aversion plus profonde : l'initiative de l'UDC s'inscrit hélas dans une solide tradition
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La peur du minaret cache une aversion plus profonde

L'initiative de l'UDC s'inscrit hélas dans une solide tradition

Jean-Daniel Delley (2 mai 2007)

A vos stylos et sus aux minarets! Une poignée d'élus UDC parmi les plus durs - j'ajouterais les plus bornés -, flanquée d'un conseiller national fondamentaliste chrétien de l'Union démocratique fédérale, a donc lancé une [initiative populaire pour l'interdiction des minarets](#). Le parti de la Suisse indépendante, neutre et chrétienne se tient bien sûr [en appui](#) de cette revendication urbanistico-paysagère.

Vous l'aurez compris, le minaret n'est que l'appât susceptible de fédérer celles et ceux qu'inquiète la présence des musulmans en Suisse. Car ce ne sont pas les minarets en particulier qui irritent l'UDC, mais cette présence que l'UDC cherche à contrer, quand bien même [elle dit](#) respecter la

liberté religieuse et cultiver la tolérance.

L'action de l'UDC s'inscrit dans une longue tradition d'intolérance religieuse. L'interdiction des Jésuites figure dans la Constitution de 1848. La révision totale de 1874 durcit encore le ton puisque le texte constitutionnel proscrit la création de nouveaux ordres religieux et couvents, comme le rétablissement de ceux qui avaient été supprimés. De plus il soumet à autorisation l'érection de nouveaux évêchés.

C'est en 1866 seulement que le peuple reconnaît aux non-chrétiens le droit d'établissement, sous la pression de la France qui, dans le cadre d'un traité de commerce avec la Suisse, exigeait ce droit pour tous ses

ressortissants.

En 1893, c'est la tristement célèbre inauguration du tout nouveau droit d'initiative populaire: le peuple et les cantons acceptent d'ancrer dans la Constitution l'interdiction de l'abattage rituel du bétail, une disposition clairement antisémite.

Il faut attendre 1973 pour que disparaissent ces articles dits confessionnels. Aujourd'hui, l'UDC, toujours prête à instrumentaliser les craintes de la population plutôt qu'à les apaiser, semble décidée à prendre le risque d'un nouveau « Kulturkampf ». Alors que la question des édifices religieux relève tout simplement du droit de la construction. Et que la seule exigence que nous puissions adresser aux musulmans de Suisse, c'est le respect du droit en vigueur.

Les couleurs changeantes du racisme

Ce que révèle une statistique sur les manifestations de racisme en 2006

Albert Tille (5 mai 2007)

La vague antisémite soulevée par l'affaire des fonds en déshérence est retombée. En revanche, l'hostilité envers les noirs et le rejet de l'Islam progressent à grands pas. C'est la constatation de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme ([GRA](#) en allemand, comme l'essentiel du site) dans son relevé annuel

des incidents à caractère raciste.

Un fait rassurant tout d'abord. Sur les 87 manifestations racistes relevées en 2006 par la Fondation, 9 seulement étaient antisémites. Elles se nichaient dans quelques blogs ou dans la distributions de tracts anonymes. Deux actes concrets

cependant: le refus d'un hôtelier tessinois d'héberger une famille israélienne, «venant d'un pays assassin», et un bris de fenêtres à la synagogue de Lausanne.

Avec lucidité la GRA constate que le mécanisme de la haine et de l'exclusion demeure. Mais les représentations de